

du village que l'on n'a pas même consultés, et qui le plus souvent n'ont aucune connaissance de toutes ces menées.

« Ailleurs on se contente de réclamer une signature par laquelle on atteste que l'on a été engagé à passer dans les rangs de l'Eglise grecque. On ne dit pas que l'on a refusé d'y consentir ; la simple invitation suffit pour prouver que l'on a *volontairement* changé de religion, et le clergé catholique est obligé de se régler en conséquence. Que souvent l'on ait recours aux menaces, à toutes espèces d'insinuation et même à des voies de fait, c'est ce qu'il est facile d'imaginer.

« Ce sont les prêtres grecs-unis apostats, qui, dans ces occasions, se montrent les serviteurs les plus zélés et les plus actifs du gouvernement. Les remords de conscience les poussent à des actions pareilles. Les véritables ecclésiastiques russes sont généralement plus humains et moins remués que ces apostats »

COLONIES ANGLAISES.—La législature de la Nouvelle-Ecosse vient d'élever au rang d'université le collège catholique de Ste. Marie, à Halifax ; ce collège se trouve sous le patronage et la direction de Mgr. Frazer.

Le collège de St. André, situé à 19 milles de Charlotte's Town, a, par le même acte, été incorporé à cette université ; ce dernier établissement est aussi sous la direction de prêtres catholiques.

Il y a encore dans le Nouveau-Brunswick deux autres collèges qui y produisent un très-grand bien.

On compte dans la Nouvelle-Ecosse vingt-cinq ecclésiastiques et Mgr. Frazer, qui réside ordinairement à Halifax.

A Charlotte's Town, se trouvent huit prêtres catholiques avec leur évêque, Mgr. Macdonald. Au Nouveau-Brunswick, les catholiques ont seize pasteurs.

PROCÉDÉS PARLEMENTAIRES.

Le 4 août ont passé à 2de. lecture les Bills 1^o. pour régler le cours monétaire ; 2^o pour mettre 8 comtés de Montréal sous l'opération de l'Assurance mutuelle de la cité de Montréal ; 3^o pour amender les ordonnances du conseil spécial relatives aux chemins d'hiver, de manière à permettre d'atteler le cheval au milieu de la voiture et à exempter les habitans de l'obligation de battre le chemin de 12 pieds de largeur.

Le 5, la motion de M. Small pour introduire la BIBLE dans les écoles a été négativée d'abord à la majorité d'une seule voix, et à celle de six, dans une seconde tentative. Il est assez curieux de rencontrer M. TURCOTTE sur la liste de cette minorité !

Le même jour, la voix prépondérante du président a obtenu, en comité, l'admission du projet de Lord SYDENHAM, tendant à établir une seule banque ayant droit d'émettre du papier-monnaie.